

**DEMANDE D'INDEMNISATION D'UN PRÉJUDICE
OCCASIONNÉ LORS DE LA MISE EN FOURRIÈRE DE
MON VÉHICULE**

Pour un traitement plus rapide de votre demande, nous vous conseillons d'utiliser de préférence le formulaire en ligne accessible depuis Paris.fr, rubrique « Fourrière ».

La Ville de Paris appelle votre attention :

- d'une part, sur le fait de ne pas faire réparer les dommages allégués pour tout devis supérieur à 1500,00 € TTC, sauf à la double condition suivante : votre garagiste ou l'expert mandaté par vos soins ou ceux de votre compagnie d'assurances déclare que le véhicule est non roulant et dangereux et ledit véhicule est affecté à un besoin impérieux (professionnel ou particulier) ;
- et d'autre part, de produire si possible des photographies des dommages allégués.

Ces éléments s'inscrivent dans le cadre d'une éventuelle procédure d'expertise contradictoire, à votre demande ou à la demande de la Ville de Paris.

Sauf mention contraire, toutes les informations demandées sont obligatoires.

1. Identité du réclamant**Société** (optionnel)

Raison sociale :

SIRET :

Réclamant M. Mme Non précisé

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Tél

Adresse mail

Référence du demandeur (optionnel).....

Qualité : Propriétaire du véhicule endommagé Assureur Autre :**2. Identification du véhicule enlevé**

Numéro d'immatriculation.....

Marque et modèle du véhicule.....

Si vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule :

Nom et prénom du propriétaire.....

Adresse du propriétaire

Code Postal..... Ville.....

Ce véhicule a-t-il déjà fait l'objet d'une mise en fourrière ? : Oui Non

3. Informations relatives à l'opération de mise en fourrière

Date d'enlèvement.....
Lieu de stationnement du véhicule avant l'enlèvement (rue et arrondissement).....
.....
Restitution du véhicule sur la voie publique : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le cas échéant, parc de fourrière où le véhicule a été transporté.....
Date et heure de restitution du véhicule.....
La contravention pour stationnement gênant et la mise en fourrière ont-elle déjà fait l'objet d'une contestation auprès de l'Officier du Ministère Public ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non


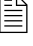

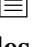



4. Informations portant sur les dommages occasionnés au véhicule lors de la mise en fourrière

Dommages mécaniques : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Est-ce qu'un dépanneur est intervenu pour remorquer le véhicule du lieu de restitution à un garage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le cas échéant, date de dépannage :
Le véhicule a-t-il été expertisé par votre compagnie d'assurances ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le cas échéant, date d'expertise :
Le véhicule a-t-il déjà été réparé ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le cas échéant, date de réparation :
<input type="checkbox"/> Je m'engage à ne pas faire réparer les dommages allégués pour tout devis supérieur à 1500,00 € TTC, sauf à la double condition suivante:
<ul style="list-style-type: none">• mon garagiste ou l'expert mandaté par mes soins ou ceux de ma compagnie d'assurances déclare que le véhicule est non roulant et dangereux <u>et</u> ;• ledit véhicule est affecté à un besoin impérieux, que je devrais démontrer (professionnel ou particulier).

5. Déclaration de sinistre à l'assurance

Ce sinistre a-t-il été déclaré à l'assurance ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le cas échéant, date de déclaration du sinistre :
Le cas échéant, montant de la franchise laissé à la charge de l'assuré :

6. Liste des pièces à joindre obligatoirement à la réclamation

 Feuille de réclamation établie lors de la restitution du véhicule
 Carte grise du véhicule
 Devis de réparation des dommages ou facture ou rapport d'expertise
 Photographies <u>de bonne qualité</u> permettant d'identifier le véhicule et présentant clairement les dommages allégués
 Le cas échéant, dernier procès-verbal de contrôle technique
 Le cas échéant, facture de réparation des dommages allégués lors de la précédente mise en fourrière
 Le cas échéant, justificatif démontrant que l'assureur a effectivement indemnisé son sociétaire ou qu'une franchise a été laissée à la charge de ce dernier

7. Pièce à transmettre en cours de procédure

Le document « Attestation à compléter obligatoirement par l'assureur du véhicule » disponible sur Paris.fr doit être communiqué immédiatement à votre assureur, afin qu'il le complète et qu'il soit retourné sans délai au service gestionnaire.
--

Je soussigné,
agissant en qualité de.....
atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande
d'indemnisation au titre du préjudice occasionné lors de la mise en fourrière de mon véhicule le
.....

Fait à
Date

Signature (s) + cachet (éventuellement)

Nota bene : Les formulaires incomplets ne seront pas instruits

Nota bene : Le fait de remplir correctement votre formulaire n'entraîne pas une présomption de la responsabilité de la Ville de PARIS.

Attention : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. (**art 441-6 du Code Pénal**).

Formulaire et pièces à retourner au service gestionnaire par voie postale à :

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
Service des affaires juridiques et financières
Bureau des Affaires Juridiques
121, avenue de France
CS 51388
75639 PARIS CEDEX 13